



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2013

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Thierry PAQUOT

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

Mme Pascale FANEN

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège dit « des usagers » :

Mme Camille MEZA (suppléante)

M. Rached ZEHOU (titulaire)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Marc GOGNY

M. Frédéric MORET

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

M. Jean-Claude DRIANT (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Arnaud THAUVRON (procuration donnée à Mme Isabelle COLL)

Collège des personnalités extérieures :

M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
 Mme Marie RICHARD (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 M. Marion ASSELIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Jorge BOCZKOWSKI, Assesseur au Conseil Scientifique
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux Finances
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Pierre COURAUD, Directeur du développement
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
 (représentée par Mme Kaldia KECHIT)
 Mme Mélanie VASSELIN, Vice-présidente Étudiant
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRÉSENTÉS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. Maxime ÉNAULT

M. Yoro FALL

Mme Mélanie ROBERT

M. Nicolas SERERO

Suppléants

M. Alexis ARDOIN

Mme Laëtitia CATY

Mme Camille BALLEZ BAZ

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Mme Laëticia KRUSZYNSKA

M. Vincent DUTZER

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE

M. Jean-Luc LAURENT

Mme Maud TALLEZ

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES..... | 7 |
| 1.1. Budget initial 2014 et ses annexes..... | 7 |
| 1.2 Projet annuel de performances..... | 12 |
| 1.3. Périmètre de déductibilité de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)..... | 14 |
| 2. OFFRE DE FORMATION..... | 16 |
| Diplômes universitaires..... | 16 |
| 3. QUESTIONS DIVERSES..... | 18 |
| 3.1. Mises à la réforme..... | 18 |
| 3.2. Procès-verbaux des séances des 8 novembre et 22 novembre 2013..... | 18 |

La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président accueille :

- Brigitte MARIN, qui a été élue directrice de l'ESPE par le Conseil d'Administration (sur 24 votants, il y a eu 22 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention) et qui est dans l'attente de sa nomination à ce poste par le Ministère. Le Président la remercie pour le travail qu'elle a accompli dans ses précédentes fonctions.
- Isabelle SACHOT-MOIREZ, qui a été élue à l'unanimité par le Conseil d'Administration pour représenter le secteur économique extérieur à l'UPEC.

Mme SACHOT-MOIREZ se présente. Elle siège au Conseil d'Administration au titre du partenariat que l'UPEC et BNP Paribas ont noué ensemble.

Le Président accueille également le directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, Marc GOGNY.

M. GOGNY se présente. Il précise que précédemment, dans le Conseil d'Administration, l'École vétérinaire était représentée par Anne BELLANCOURT, qui a quitté cet établissement pour exercer des fonctions à Bercy.

Le Président rappelle que lors de sa dernière séance, le Conseil d'Administration a voté une motion pour lui donner mandat de demander à la DGESIP le maintien des intitulés de licences « administration et échanges internationaux » et « chimie biologie ». Il a pu obtenir gain de cause pour le premier intitulé mais pas pour le second. En revanche, la DGESIP laisse à l'UPEC la possibilité d'avoir soit une licence majeure chimie et mineure biologie, soit une licence majeure biologie et mineure chimie, soit un peu des deux. Cependant, l'UPEC réitérera sa demande lors d'une réunion avec le CNESER le 16 décembre 2013.

M. MOSCOVICI remercie le Président pour l'action qu'il mène pour maintenir l'intitulé de licence « chimie biologie ». Il rappelle que la diminution du nombre des intitulés de licences était destinée à avoir une meilleure lisibilité pour les étudiants ou les lycéens pour choisir leur enseignement supérieur. Il estime que cette démarche est en contradiction avec la proposition de la DGESIP d'avoir 3 nouvelles mentions de licences pour la licence chimie biologie. Un « plan B » a été élaboré au cas où le Président n'arriverait pas à maintenir cet intitulé de licence, mais le résultat des discussions au CNESER est attendu pour savoir s'il faut ou non mettre en œuvre ce plan.

Le Président fait savoir que Monsieur Alain BOUVIER, qui appartient à l'IGAENR, a été élu président du conseil d'école de l'ESPE. Le planning qui avait été fixé pour la mise en place de cette école est quasiment tenu. Il reste à travailler sur les statuts, le règlement intérieur et la mise en place du comité

d'orientation pédagogique et scientifique.

1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1. Budget initial 2014 et ses annexes

(Projection de diapositives.)

Le Président souligne que le budget 2014 a été construit à la fois dans l'objectif de maintenir un équilibre financier, d'avoir la possibilité de publier l'ensemble des postes et de faire en sorte qu'un certain nombre de contractuels soient titularisés et deviennent permanents.

Mme PASQUIER présente le budget.

Les dotations ministérielles obtenues en 2013 sont reconduites pour 2014 avec l'ajustement Sauvadet et cette reconduction est prise en compte dans le budget.

Les prévisions de prestations (formation par l'apprentissage, formation continue, contrats de recherche, taxe d'apprentissage, droits d'inscription et autres prestations) augmentent globalement de 7 % par rapport aux prévisions après DBM2 2013. Les opérations fléchées de subventions publiques autres que l'État, notamment celles de la Région, augmentent de 85 %.

Les ressources de l'UPEC en 2014 devraient donc se répartir de la manière suivante : 187,8 M€ (77 %) en provenance de l'État, 43,2 M€ (18 %) de ressources propres et 12,7 M€ (5 %) de ressources d'amortissement et de provisions, soit un total de 262 M€, dont 244 M€ de recettes hors opérations internes.

La masse salariale a été prévue à hauteur de 178,7 M€ (71 % de la totalité des dépenses), les dépenses de fonctionnement à hauteur de 37,3 M€ (15 %), les investissements à 19,4 M€ (8 %) et les charges d'amortissement et de provisions à 16,7 M€.

La masse salariale est globalement en augmentation de 1 % par rapport aux prévisions définitives 2013. La même hausse est prévue pour les dépenses de fonctionnement. Une forte augmentation des dépenses d'investissements et de travaux est budgétée.

- **Masse salariale**

Elle est la priorité de l'établissement. Lors de sa précédente séance, le Conseil d'Administration a voté les dotations pour l'ensemble des composantes, avec une baisse de 1 M€. La totalité de ces économies porteront sur la masse salariale pour assurer des emplois pérennes, avec la titularisation d'un certain nombre de contractuels, des repyramidages ou des reclassements de contractuels.

La masse salariale se répartit de la manière suivante : les rémunérations principales (+900 000 €), les

rémunérations accessoires (-380 000 €), les primes et indemnités en relation avec la titularisation de certains contractuels (poste de dépenses en légère baisse), les cotisations au titre des pensions civiles (en augmentation puisqu'il y aura davantage de titulaires qu'en 2013).

- **Annexe°5**

Elle précise le plafond qui correspond à l'ensemble des emplois qui vont être rémunérés par l'établissement. Ce plafond est fixé par le Conseil d'Administration au moment du vote du budget. Il intègre à la fois le plafond d'emploi autorisé par l'État (pour des emplois qu'il finance en totalité ou en partie), majoré des emplois financés sur les ressources propres de l'établissement. Un plafond global de 2 620 emplois est proposé au vote sur le budget initial 2014.

Par rapport à l'année 2013, les modifications proposées pour 2014 sont les suivantes :

- Le plafond d'emploi fixé par l'État augmente de 5 emplois : 4 contrats doctoraux et 1 assistant hospitalier.
- Dans le cadre de la campagne d'emploi 2013, votée il y a plus d'un an, des transformations d'emploi de 3 emplois d'enseignants en BIATSS avaient été proposées. Il y a donc -3 emplois au niveau des permanents titulaires enseignants et +3 emplois au niveau des emplois de titulaires de BIATSS.
- Au moment de la mise en œuvre de la loi sur les libertés et responsabilités des universités, le modèle de dotation théorique de fonctionnement qui était appliqué n'était pas SYMPA mais San Remo, où il était considéré que l'UPEC était sous-dotée, notamment en emplois de BIATSS. L'État avait donc identifié 82 emplois de CDD dont il participait au financement. Au fur et à mesure des exercices budgétaires, l'UPEC a transformé ces emplois en emplois titulaires et en CDI. En 2014, 34 emplois seront transformés en CDI. Le dispositif Sauvadet demande que les recrutements sur ces emplois pérennes se fassent par des titulaires. Pour autant, ce ne seront pas forcément des titulaires qui seront recrutés ; des contractuels pourront aussi l'être.

M. CUESTA précise que :

- L'UPEC a obtenu les 4 contrats doctoraux mentionnés par Madame PASQUIER en réclamant des emplois au Ministère.
- À l'époque du modèle de San Remo, la dotation théorique pour un emploi BIATSS était de 12 500 € mais l'UPEC ne recevait qu'à peu près 75 % de ce montant, soit environ 9 000 € pour chacun des 82 emplois évoqués précédemment.
- Le processus de transformation des 82 emplois de CDD en emplois titulaires et en CDI touche à sa fin, même s'il n'y a pas que des titulaires sur ces postes.

- L'État ne rembourse pas la part des emplois titulaires créés en dehors des programmes nationaux. Pour ces postes, c'est l'UPEC qui prend à sa charge le complément de masse salariale, dû en particulier aux pensions civiles.

Mme PASQUIER signale qu'une augmentation à hauteur de 15 emplois est proposée sur le plafond d'emplois financés sur ressources propres. Il s'agit de recrutements en CDD sur des contrats de recherche.

- **Annexe 6**

Ce tableau présente l'état d'avancement de l'ensemble des opérations pluriannuelles de travaux programmées par l'UPEC. 14,6 M€ de travaux sont prévus sur l'exercice 2014, dont 13,4 M€ identifiés sur ce programme pluriannuel. La différence est constituée de travaux plus récurrents (maintenance, gros entretien et sécurité).

- **Répartition des dépenses par destination**

111 M€ seront affectés aux formations, 57,6 M€ à la recherche, 6,5 M€ aux dépenses de documentation, 33 M€ à l'immobilier, 24,4 M€ au pilotage et 2,8 M€ à la vie étudiante.

- **Évolution des dépenses par destination**

Sur la formation, les dépenses prévues au budget initial 2014 sont inférieures à celles affectées à la formation en 2013 après DBM2 mais supérieures au montant inscrit au budget initial 2013.

Sur la recherche, les prévisions de dépenses sont en augmentation par rapport au budget initial et au budget définitif 2013.

Une forte augmentation sur l'immobilier est budgétée.

En revanche, une diminution notable (près de -1 M€) est prévue sur les dépenses de pilotage, c'est-à-dire les dépenses communes à la formation et à la recherche.

Sur la vie étudiante, les dépenses sont maintenues à hauteur du montant de l'exercice 2013.

- **Annexe 7**

Elle présente l'état d'exécution de l'ensemble des contrats de recherche. L'encours total des contrats signés est de 31 M€. Sur ce montant, il est prévu qu'au titre de l'exercice 2014, ces contrats se réalisent à hauteur de 8,9 M€.

- **Équilibre et variation du fonds de roulement**

Les charges de fonctionnement, qui intègrent notamment la masse salariale, sont prévues à hauteur de 250 946 787 €. Les ressources de fonctionnement sont également prévues à ce niveau. Le résultat prévisionnel pour 2014 est donc de 0.

La capacité d'autofinancement de l'UPEC pour 2014 est estimée à près de 4 M€. Les subventions d'investissement devraient être de 10,9 M€ et les dépenses d'investissement devraient s'élever à 19 379 762 €. Les ressources d'investissement ne suffisent donc pas à couvrir les prévisions de dépenses d'investissement. Il manque environ 4 488 761 €, que la direction de l'université propose de prélever sur le fonds de roulement. Celui-ci a été estimé au 31 décembre 2013 (après la DBM2 2013) à 21 558 266 €, soit l'équivalent de 36 jours de fonctionnement. Le prélèvement porterait le niveau du fonds de roulement à 17 069 505 €, soit l'équivalent de 28 jours de fonctionnement, sachant que chaque jour de fonctionnement représente 600 000 €.

Le Président remercie Madame PASQUIER pour cet exposé. Il demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions.

M. ZEHOU regrette que la dotation de l'État prévue pour 2014 soit similaire à celle de 2013. Il juge qu'elle n'est pas suffisante pour permettre à l'université de proposer une offre de formation et de recherche optimisée pour améliorer les taux de réussite et l'encadrement des étudiants et des chercheurs, mais il reconnaît que la dotation de l'UPEC est maintenue en 2014 par rapport à 2013 alors que dans d'autres universités elle baisse.

Il déplore que l'université soit obligée, pour faire des investissements, de prélever sur son fonds de roulement.

De plus, il s'oppose au choix fait par la direction de l'université de baisser la dotation pour la formation. Il estime que cette diminution aura des conséquences concrètes dans la vie des étudiants. Il considère par exemple qu'en lettres, elle amènera à la remise en question de certaines filières et à la fermeture d'autres, et qu'en droit elle limitera certains services proposés pour améliorer le taux de réussite des étudiants et faciliter leur vie à l'université.

Il votera donc contre le budget proposé et il appelle les autres membres du Conseil d'Administration à faire de même.

M. CUESTA répond que :

- L'université ne puise pas dans le fonds de roulement pour compenser des baisses liées au fonctionnement. Le fonds de roulement ne sert qu'aux investissements, en particulier les investissements immobiliers.
- Certes, la partie fonctionnement des formations hors masse salariale est en légère baisse puisqu'une économie globale de 250 000 € a été demandée sur le budget de 19 M€ alloué à l'ensemble des composantes. Cependant, l'université permet à un certain nombre de BIATSS qui étaient contractuels de devenir titulaires (en août 2018, 40 personnels seront dans ce

cas). Comme l'État ne finance pas la masse salariale de ces personnels, l'université devra la prendre en charge.

- Il ne pense pas que la baisse du budget de formation hors masse salariale aura un impact si négatif que Monsieur ZEHOU le prévoit sur l'ensemble des formations dans les différentes composantes. Il rappelle qu'un projet d'établissement est en cours d'élaboration et que des choix doivent être faits dans ce cadre.

Mme DE SUREMAIN est satisfaite que la masse salariale soit la priorité de l'université, que toutes les économies de fonctionnement soient utilisées au bénéfice de la masse salariale et qu'elles permettent la résorption de la précarité, le repyramidage pour le personnel BIATSS et le maintien des postes. Elle apprécie également que la direction de l'UPEC ne choisisse pas d'avoir un volet important de rémunérations accessoires. Cependant, elle estime que le budget est constitué à partir d'une dotation insuffisante par rapport aux objectifs de l'université et qu'il reste un budget d'austérité, même si, estime Madame DE SUREMAIN, il exerce une pression de manière plutôt équitable sur différents postes de dépenses. Compte tenu de tous ces éléments, le SNESUP s'abstiendra lors du vote sur le budget.

Le Président entend ces remarques mais il ne sait pas s'il est possible de parler d'« insuffisance », sachant que l'État a aussi des contraintes budgétaires. Il souligne que la direction de l'université continue de défendre son équilibre budgétaire mais il prévoit de faire remonter les remarques qui viennent d'être formulées.

M. PAQUOT estime que les évolutions budgétaires des universités européennes sur les 10 ans traduisent un mauvais choix de rapport à la connaissance. Il donne l'exemple du Portugal, où des enseignants ont vu leur salaire baisser de 25 %, et de l'Italie, où des postes disparaissent.

En ce qui concerne l'UPEC, il considère que pour 2014, la direction a fait du mieux qu'elle pouvait avec les moyens dont elle disposait, et il souligne qu'il est de la responsabilité de l'université d'envisager une vraie politique de la connaissance. Il estime qu'elle est dans une phase de « paupérisation » plutôt que d'« austérité » puisqu'il est question de réductions.

Le Président répond que la direction fait avec les moyens que lui donne l'État mais qu'elle ne s'en contentera pas, d'où la stratégie qu'elle essaie de mettre en place, notamment avec des partenariats économiques et avec l'Europe.

Mme SACHOT-MOIREZ souhaite savoir comment l'UPEC se situe par rapport aux autres universités avec son fonds de roulement prévu pour 2014, équivalent à 28 jours de fonctionnement.

Le Président répond que la norme est de 30 jours.

Mme PASQUIER précise que le minimum demandé par le Ministère est de 15 jours.

Le Président confirme mais il explique que certaines universités, compte tenu de leur situation complexe, sont descendues à un fonds de roulement de 15 jours. L'UPEC est donc plutôt au-dessus de la moyenne par rapport aux autres universités.

Mme PASQUIER fait remarquer que le fonds de roulement doit notamment être apprécié au regard du besoin que l'université en a. À l'UPEC, ce besoin est négatif : elle arrive aujourd'hui à fonctionner sans fonds de roulement.

M. CUESTA précise que :

- La norme sur le fonds de roulement a tendance à évoluer : elle est passée de 30 à 15 jours en raison des difficultés de certaines universités.
- À partir de 2016, les opérateurs de l'État, donc l'UPEC, devront adopter une nouvelle présentation de leur budget, dite « gestion budgétaire et comptable publique » (GBCP). Pour ne pas mélanger cette nouvelle présentation du budget avec l'ancienne, la direction a décidé de reporter la présentation de la GBPC au Conseil d'Administration de janvier 2014.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Président soumet le Conseil d'Administration à un vote à main levée sur le budget 2014 et ses annexes.

Le Conseil d'Administration approuve par 2 voix « contre », 4 abstentions et 19 voix pour le budget 2014 et ses annexes.

1.2 Projet annuel de performances

Projection de diapositives.

M. BOUARD précise que c'est le deuxième projet annuel de performances (PAP) qui est présenté au Conseil d'Administration (le premier l'a été en 2012 et portait sur l'année 2013). Ce document est annexé au budget et il est un outil de pilotage, sachant que le décret financier du 27 juin 2008 a donné l'obligation aux EPSCP d'avoir un projet annuel de performances. Celui de l'UPEC fixe les objectifs et la stratégie de cet établissement dans le cadre de ses missions de service public. Un certain nombre d'indicateurs de performance sont associés à ces objectifs et permettent de voir si l'université est en capacité ou non de les atteindre. Au moment du vote du compte financier, un rapport annuel de performances (RAP) sur l'année passée est associé au PAP. Ce dernier comporte également une présentation synthétique des coûts rattachés à chaque domaine d'activité.

L'UPEC a identifié 6 objectifs stratégiques qui correspondent à la politique de l'établissement : favoriser la réussite étudiante, développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie,

renforcer l'ouverture internationale de l'université, produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche, optimiser le pilotage de l'établissement, développer une politique active de vie étudiante. Une série d'indicateurs (25 au total) est attachée à ces objectifs. Au printemps 2015, le RAP 2014 sera présenté et permettra de mesurer l'atteinte ou non de ces cibles. Le RAP 2013 sera présenté au printemps 2014, au moment du vote du compte financier 2013.

La plupart des indicateurs retenus par l'UPEC sont des indicateurs nationaux, qui figurent dans le projet annuel de performances du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qu'elle est en capacité de suivre. Quelques indicateurs ne figurent pas dans le PAP du Ministère, notamment : la mobilité sortante des étudiants de l'UPEC vers des établissements à l'étranger ; les primes d'excellence scientifique ; le suivi des contrats européens et la mobilisation des crédits du PCRD.

Monsieur BOUARD remercie la Direction du Développement, et particulièrement un stagiaire, Emmanuel MONFLORE*, pour la réalisation du PAP 2014.

Le Président demande s'il y a des questions sur ce document.

M. PAQUOT souhaite savoir ce que signifient « sciences humaines », « sciences sociales » et « non attribué » dans le tableau sur le nombre de publications par discipline (page 15 du document).

Le Président estime que cette manière de qualifier des publications n'est pas correcte mais il explique que ce sont des références nationales que l'UPEC est obligée d'utiliser pour pouvoir être comparée avec d'autres universités.

M. PAQUOT fait remarquer que par le passé, il était question de « SHS » (Sciences Humaines et Sociales). Il souhaite savoir pourquoi cette catégorie a été scindée en deux.

Par rapport aux objectifs du PAP, il juge que certains verbes sont inappropriés, il préfère parler de :

- « conforter » plutôt que « favoriser » la réussite étudiante »,
- « assurer la démocratie » plutôt que de « développer la démocratie sociale »,
- « encourager » plutôt que « renforcer » l'ouverture internationale,
- « favoriser » plutôt que « produire » les connaissances, etc.

M. CUESTA signale que la même remarque a été faite en commission des moyens et des dépenses. Il explique que certains intitulés sont facilement modifiables (du fait que c'est l'UPEC qui les a choisis) mais que d'autres ont été repris dans le projet annuel de performances de l'État et sont donc plus difficilement modifiables, même s'il peut y avoir des problèmes de verbes.

M. PALAU précise qu'il a lui-même choisi le terme « démocratie sociale » et qu'il assume ce choix. Il explique que cette notion est héritée du XIX^e siècle et qu'elle est à la confluence du mouvement ouvrier et du catholicisme social. Elle signifie que la démocratie n'est pas seulement la démocratie politique et

le droit de vote, mais aussi l'égalité des chances, l'égalité et l'ascension sociale. Il considère que la démocratie sociale est une mission du service public et de l'université et il est donc particulièrement attaché à cette dénomination.

Mme DE SUREMAIN souhaite savoir :

- comment les indicateurs du PAP 2014 ont été élaborés et validés,
- quelle est la soutenabilité des objectifs définis dans ce document.

M. BOUARD explique que :

- Les objectifs stratégiques ont été définis avec l'ensemble de l'équipe de direction, qui a cherché à donner une solidité conceptuelle au PAP, dont la version 2013 était très critiquable dans sa forme.
- Il sera possible, en 2014, d'affiner ou de rediscuter les indicateurs de façon collégiale pour faire du PAP un outil de pilotage de la mise en œuvre du contrat d'établissement de l'UPEC, qui démarrera en 2015. En 2014, il faudra mettre en relation la question de l'allocation des moyens avec les objectifs fixés.

Mme BOIVIN regrette que les littératures française, étrangère, francophone et comparée n'apparaissent pas dans l'objectif n°4 du PAP (« produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche »). Elle estime qu'il faut tenir compte des dénominations nationales et européennes seulement quand elles ont du sens. Or pour elle, ce n'est pas le cas pour les dénominations « sciences humaines » et « sciences sociales ». Elle suggère donc de retravailler sur les indicateurs 4.3 et 4.4, qui comportent ces dénominations, ou de faire disparaître celles-ci.

Le Président explique qu'aujourd'hui, les références utilisées sont celles de l'Observatoire des Sciences et Technologies (OST). Néanmoins, il entend les critiques qui viennent d'être formulées et il invite les communautés des sciences humaines et sociales à faire des propositions, sachant que l'idée est d'arriver à avoir un document relativement stable.

1.3. Périmètre de déductibilité de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Mme PASQUIER précise que toutes les opérations que réalise l'université sont situées dans le champ d'application de la TVA mais que certaines – les activités de formation initiale et continue – sont exonérées alors que d'autres – les activités de recherche dont les résultats sont potentiellement valorisables – sont soumises à la TVA. Il existe également un secteur « mixte », qui regroupe des opérations qui sont à la fois taxées et exonérées, auxquelles un coefficient de déduction de taxation forfaitaire est appliqué. Par exemple, les opérations du patrimoine relèvent à la fois des activités

formation et recherche.

La direction de l'université propose un certain nombre de critères pour caractériser le périmètre qui relève du secteur taxé, c'est-à-dire qui va ouvrir droit à la déductibilité de la TVA. Cette définition aura un impact budgétaire puisque :

- Pour les opérations taxées, c'est le montant hors taxe de la dépense qui sera imputé au budget.
- Pour les opérations exonérées, c'est le montant TTC (TVA incluse) qui sera imputé.

(Projection de diapositives.)

M. JACQUET explique que la direction a cherché à identifier ce qui, au sein des laboratoires, pouvait correspondre à des activités créatrices de valeur ajoutée :

- Tous les laboratoires de l'UPEC ont été intégrés dans le périmètre d'exclusivité de la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Île-de-France Innov.
- Le deuxième critère est l'existence de demandes de dépôt de brevets ou d'autres titres de propriété intellectuelle, ou de logiciels à l'APP.

Un laboratoire qui réunit ces deux critères rentrerait dans le champ de la déductibilité de la TVA.

Au-delà de ces deux critères, trois autres sont proposés :

- L'existence de partenariats avec les entreprises, sous forme de projets collaboratifs ou de prestations, ou avec des structures qui dispensent des soins, comme les hôpitaux et l'Établissement Français du Sang (EFS).
- L'existence de PHRC (programmes hospitaliers de recherche clinique).
- L'existence de partenariats, contrat de prestations ou d'expertise avec des collectivités ou des ministères.

Si un laboratoire n'a pas déposé de brevet mais qu'il est dans le périmètre d'exclusivité de la SATT et répond à au moins deux des autres critères, la direction propose qu'il rentre dans le périmètre de déductibilité de la TVA.

Au total, 16 laboratoires de l'UPEC rentreraient donc dans ce périmètre, y compris certains laboratoires de sciences humaines et sociales, comme le Céditec.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions.

M. ZEHOU demande si ces laboratoires, quand ils proposeront des prestations à des industriels, devront payer la TVA sur ces prestations.

Mme PASQUIER explique que si une opération relève du secteur taxé, la TVA sera déductible ; par

contre, si elle relève du secteur exonéré, l'UPEC devra s'acquitter de cette taxe.

Elle précise que le périmètre de déductibilité de la TVA entrerait une application au 1^{er} janvier 2014.

M. BLANC indique qu'il n'y a pas de changement dans les procurations.

Le Président soumet le périmètre au vote à main levée du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le périmètre de déductibilité de la TVA.

2. OFFRE DE FORMATION

Diplômes universitaires

Projection de diapositives.

Mme ALBANÈSE précise que 5 diplômes universitaires (DU) ont reçu un avis favorable du CEVU en ce qui concerne leur volet pédagogique et qu'ils ont fait l'objet d'une évaluation par la commission des moyens et des dépenses :

- Un DU créé par le département informatique de la faculté des sciences et technologie en collaboration avec la société Cap Gemini. Il a vocation à recruter des étudiants ayant validé un master 2 et à les former à des compétences informatiques. Dès leur entrée dans ce DU, les étudiants seraient salariés en CDI de Cap Gemini.
- Un DU issu d'un partenariat entre l'UPEC et l'EFS, grâce à l'équipe pédagogique du département Génie biologique de l'IUT Créteil-Vitry. Il est pour l'instant ouvert seulement en formation continue mais il sera possible de l'ouvrir en formation initiale. En ce qui concerne la formation continue, il a pour objectif de permettre aux salariés de l'EFS de valider leurs acquis de compétences au cours de leur parcours professionnel dans le cadre d'un diplôme universitaire.
- Le DU « organisation, qualité et gestion du risque associée aux soins », qui est simplement un changement d'intitulé pour correspondre à un plan national. Les modalités pédagogiques et les moyens associés à ce DU n'évoluent pas.
- Deux dossiers de renouvellement de DU de médecine : un « DU imagerie rétinienne et traitement maculaire » et un DIU « pathologie de l'épaule et du cou » qui sont des dossiers en renouvellement.

Le Président revient sur les deux premiers DU. Il remercie Philippe BIZEUL pour le travail qu'il a accompli et qui a amené à une collaboration avec Cap Gemini et l'EFS. Il souligne que l'objectif de la direction est de faire en sorte :

- que les composantes disposent d'un certain nombre de financements,
- que les étudiants trouvent des emplois à l'issue de leur DU.

Mme MEZA fait remarquer que :

- Les diplômes universitaires sont qualifiants mais ils ne sont pas reconnus sur le plan national et ils n'offrent donc un apport que dans certaines circonstances.
- Une sélection sociale s'opère parce qu'il y a souvent des frais supplémentaires aux frais d'inscription généraux. À cela s'ajoute parfois une sélection sur dossier pour les diplômes universitaires. Seuls certains étudiants peuvent donc avoir des qualifications supplémentaires. Madame MEZA donne l'exemple du diplôme universitaire « Carrières publiques », auquel seuls les meilleurs étudiants ont accès, alors que, selon elle, les apports pédagogiques de ce diplôme devraient être accessibles à tous.
- Les diplômes universitaires n'ont pas de cadrage des modalités de contrôle des connaissances.
- Cependant, l'UNEF reconnaît l'apport de la commission des moyens et des dépenses, qui évalue les diplômes universitaires en vue de les faire progresser.
- L'UNEF considère que les diplômes universitaires ont vocation à devenir des parcours universitaires, pour que tous les étudiants puissent y avoir accès.

M. MOSCOVICI souligne que tous les étudiants qui entreraient dans le DU Informatique Cap Gemini seraient recrutés en CDI.

Mme ALBANÈSE précise que :

- La commission CU DU de l'UPEC a fait un important travail en amont de la présentation des dossiers de DU en CEVU en commission des moyens et en CA.
- Les deux dossiers de DU en création sont ouverts en formation continue et ils sont totalement pris en charge par les deux sociétés partenaires, Cap Gemini et l'EFS.
- Les deux diplômes de médecine sont obligatoires dans la formation continue des médecins.
- Dans le prochain contrat d'établissement, il est prévu que le DU « Carrières publiques » rentre dans le cadre d'un parcours de master.

Mme FANEN précise que les deux diplômes de médecine sont ouverts à des personnes qui travaillent déjà en tant que médecins et qui ne sont pas étudiants.

Le Président propose de passer au vote.

M. BLANC signale que Monsieur MORET a quitté la séance sans donner de procuration.

Le Président soumet les 5 diplômes universitaires au vote à main levée du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve, par 2 voix « contre » et 22 voix « pour », les diplômes universitaires.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Mises à la réforme

M. CUESTA indique que du matériel doit être mis à la réforme. Il s'agit essentiellement de matériel informatique (serveurs, imprimantes, ordinateurs, etc.), dont les dates d'acquisition vont de 1998 pour le plus ancien à 2007 pour le plus récent. Un travail a été effectué par la DSI pour cette mise à la réforme.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions sur ce point de l'ordre du jour.

(Il n'y a pas de questions.)

Le Président soumet le point au vote à main levée du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les propositions de mise à la réforme.

3.2. Procès-verbaux des séances des 8 novembre et 22 novembre 2013

- **Procès-verbal du 8 novembre 2013**

M. MOSCOVICI signale une faute d'orthographe à la page 24 : « UFR de Sciences et Technologie » est écrit avec un « s » à « Technologie » alors que ce mot doit s'écrire au singulier.

M. CEGIELSKI fait remarquer qu'à l'intervention de Monsieur DIZAMBOURG, page 14, il est écrit « selon lui, la situation est différente sur le secteur des cogestions », au lieu de « sur le secteur de la gestion ».

- **Procès-verbal du 22 novembre 2013**

M. GIRAL revient sur la phrase suivante : « le Président soumet au vote du Conseil d'Administration, par 3 abstentions et 20 voix pour, la politique d'emplois 2014 des BIATSS ». Il précise que deux lignes ont été inversées et qu'il faut enlever les mots « par 3 abstentions et 20 voix pour » de la phrase ci-dessus.

M. GOGNY signale qu'à deux reprises, page 8, il est écrit « BELLANGER » au lieu de « BELLANCOURT » pour désigner l'ancienne représentante de l'École vétérinaire d'Alfort au sein du Conseil.

Le Président précise que la direction de l'université prendra en compte toutes ces propositions de modifications. Il propose de faire un seul vote pour les deux procès-verbaux.

(Les membres du Conseil d'Administration n'émettent pas d'objection.)

Sous réserve de ces modifications, le Président soumet les deux procès-verbaux au vote à main levée

du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve, à 1 abstention et 23 voix « pour », les procès-verbaux des séances du 8 et du 22 novembre 2013.

Le Président signale qu'une motion est proposée au vote du Conseil d'Administration.

(Distribution de la motion aux membres du Conseil.)

Mme DE SUREMAIN revient sur la deuxième phrase de la motion :

« Bien que l'UPEC ait engagé des mesures d'économie importantes et assuré une augmentation de ses ressources propres, si la dotation budgétaire attribuée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'était pas supérieure à celle de 2013 (ajustements Sauvadet compris), elle serait insuffisante au regard des besoins en termes de formation et de recherche et de la croissance des effectifs de l'université ».

Comme le montant de la dotation a été annoncé lors du présent Conseil d'Administration, elle propose en lieu et place de la phrase ci-dessus la phrase suivante :

« Bien que l'UPEC ait engagé des mesures d'économie importantes et assuré une augmentation de ses ressources propres, la dotation budgétaire attribuée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche reste insuffisante au regard des besoins en termes de formation et de recherche et de la croissance des effectifs de l'université ».

De plus, elle signale que la motion est présentée par la FSU mais aussi par l'UNEF, ce qui n'est pas indiqué dans la version actuelle du document.

Mme MEZA confirme.

Le Président ajoute donc « et l'UNEF » à la suite des mots « motion présentée la FSU (SNESUP et SNASUB) ».

Sous réserve de ces modifications, il soumet la motion au vote à main levée du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la motion présentée par la FSU (SNESUP et SNASUB) et l'UNEF (annexe 3).

Le Président remercie les membres du Conseil pour tout le travail effectué durant l'année 2013. Il les invite le 15 janvier 2014, à 17 heures, à assister au discours traditionnel qu'il prononcera pour ses vœux du Nouvel An.

M. AVENEL remercie le Conseil d'Administration et la Présidence pour le soutien qu'ils lui ont apporté pour le maintien de la dénomination « AEI ». Il estime que ce maintien permettra de travailler plus

sereinement en 2014 dans le cadre de la stratégie définie par l'université.

M. PAQUOT insiste sur le mot « Conseil » dans « Conseil d'Administration ». Il souhaite qu'en 2014 il y ait une fois par trimestre une discussion collective précédée d'un court exposé théorique sur un thème qui concerne tous les membres, quelle que soit leur discipline. Par exemple, il propose de supprimer la notation au profit de l'annotation et il souhaite qu'un débat soit engagé sur ce sujet. Il propose également des discussions sur : la place de l'anglais dans les formations à venir, les enjeux du numérique, les interactions entre le territoire et l'université.

Le Président répond que :

- En 2014 les membres du Conseil devront se positionner par rapport au nouveau contrat d'établissement.
- Des groupes de travail ont été mis en place, notamment sur le numérique.
- Les membres du Conseil seront associés à la réflexion sur l'Est parisien.

La séance est levée à 11 heures 30.